GAZIFÈRE INC. SOMMAIRE EXÉCUTIF SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS FERMETURE DES LIVRES 2016

- 1 Les résultats financiers des activités réglementées de Gazifère pour l'exercice terminé le
- 2 31 décembre 2016 ont été supérieurs au rendement autorisé par la Régie dans le cadre de la
- 3 demande tarifaire 2016.

4

- 5 En effet, Gazifère a réalisé un bénéfice net réglementé de 3 293 847\$ (voir GI-6, document 1,
- page 1 de 2, ligne 11). Le rendement autorisé sur l'avoir de l'actionnaire au taux de 9,10 %, tel
- 7 qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2015-120, se chiffre à 2 862 529\$ (voir GI-6,
- document 1, page 1 de 2, ligne 13). L'excédent de rendement se chiffre donc à 431 319\$ après
- 9 impôts (voir GI-6, document 1, page 1 de 2, ligne 15) ou 590 039\$ avant impôts (voir GI-6,
- document 1, page 1 de 2, ligne 21).

11

- Bien que le mécanisme de partage pour l'année 2016, tel qu'approuvé par la Régie dans sa décision
- D-2015-120, ne soit conditionnel à l'atteinte d'un pourcentage global de réalisation des indices de
- qualités de service, Gazifère présente, à titre informatif, aux pièces GI-5, document 1 à GI-5
- document 1.5.1, ses indices de qualité de service 2016.

16

- Pour l'année financière terminée le 31 décembre 2016, le pourcentage global de réalisation des
- indices de qualité de service est de 96.39% (voir GI-5, document 1). Ce pourcentage correspond à
- 19 la moyenne pondérée des pourcentages de réalisation de chaque indice mesurant la qualité de
- 20 service de Gazifère. Les cinq indices de qualité de service faisant partie de ce calcul sont ceux
- 21 autorisés par la Régie dans sa décision D-2010-112.

22

- 23 Selon le mécanisme de partage approuvé par la Régie dans sa décision D-2015-120, les trop-perçus
- 24 de Gazifère doivent être partagés comme suit :

Original: 2017-04-21

- premiers 100 points de base : Gazifère 50 %, clientèle 50 %,
- au-delà de 100 points de base : Gazifère 25 %, clientèle 75 %;
- Les manques à gagner devant rester à la charge de Gazifère.

GAZIFÈRE INC. SOMMAIRE EXÉCUTIF SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS FERMETURE DES LIVRES 2016

- 1 L'actionnaire de Gazifère est ainsi en droit de conserver la somme de 255 090\$ de l'excédent de
- 2 rendement, le solde de 334 949\$ devant être remboursé aux clients dans le cadre de la demande
- 3 tarifaire 2018 (voir GI-6, document 1, page 1 de 2, ligne 40).

4

- 5 Dans sa décision D-2010-112, la Régie demande à Gazifère de déposer une analyse des causes du
- 6 gaz naturel perdu lorsque le taux constaté en fin d'année dépasse 1% et demande que cette preuve
- 7 comprenne également les actions prévues par le distributeur pour maintenir le taux de gaz naturel
- 8 perdu en deçà du seuil de 1%. Comme le taux du gaz naturel perdu pour l'année témoin 2016 se
- 9 chiffre à 0,94% (voir GI-3, document 1.2.1), Gazifère ne dépose pas d'analyse des causes du gaz
- 10 naturel perdu.

11

- Gazifère dépose le suivi du projet de relocalisation du Pont Fournier, ainsi que le suivi du projet de
- réalisation du programme de francisation aux pièces GI-7, document 1 et GI-7, document 2,
- 14 respectivement.

15

- Quant aux suivis relatifs aux projets Chelsea et Buckingham, ceux-ci seront effectués à compter de
- 17 l'année prochaine. Cette année, les projets ne sont pas encore complétés, le suivi aurait présenté
- une information ne permettant pas d'évaluer adéquatement ces projets.

19

- 20 Les pièces déposées dans le cadre de la fermeture des livres 2016 fournissent les explications
- permettant de mieux évaluer les résultats financiers de Gazifère pour l'année financière 2016.

Page 2 de 2

Original: 2017-04-21